



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

N° : 2026/2104/09

**OBJET : DÉLÉGUÉ LOCAL
COMITÉ NATIONAL
D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Le mardi 21 avril 2026 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Pierre LOPEZ, Patricia GUILLERMIN, Julien BUISSON, Virginie DERAMECOURT, Jean-Paul GIRAUD, Jacky LARDET, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL, Séverine SENDRA, Delphine FAURE, Julien DUPERRET, Priscilla RIZZATO, Alexandre POULAIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20260421-2026210409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

Absents : Véronique BARBERET (pouvoir à P. LOPEZ), Olivier MOTTE (pouvoir à J. BUISSON), Frédéric ROZIER.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pierre LOPEZ

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

La commune étant adhérente au CNAS, il convient de désigner un délégué local parmi les élus.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Désigne Monsieur Jacky LARDET délégué local du CNAS
2. Dit que le CNAS sera informé de la présente décision.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Pierre LOPEZ

Publié sur Internet le 24 avril 2026